

## **Communiqué de Presse N°002/2022/COCEM relatif au retard de la publication du nouveau chronogramme de Transition au Mali.**

**Transition au Mali: La COCEM reste préoccupée par le retard pris dans la publication d'un nouveau chronogramme de Transition et appelle les autorités maliennes et la CEDEAO à convenir d'un calendrier acceptable en vue de préparer les conditions d'un retour à l'ordre constitutionnel.**

**Bamako, le 17 mars 2022**, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) suit avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la situation socio-politique au Mali. Elle s'inquiète du retard dans la publication du nouveau chronogramme de Transition. Elle appelle les autorités maliennes et la CEDEAO à convenir d'un chronogramme acceptable permettant la fin des sanctions et le retour à l'ordre constitutionnel dans un délai raisonnable.

La COCEM constate qu'au moment où elle publie ce communiqué, les discussions entre les autorités maliennes et la communauté internationale dont la CEDEAO n'ont toujours pas permis l'officialisation d'un nouveau calendrier de Transition en cours depuis le 25 septembre 2020 et qui devait être achevée par la tenue des élections générales le 27 février 2022.

Le retard dans la fixation d'un nouveau calendrier électoral a entraîné des sanctions prises par la CEDEAO et l'UEMOA le 09 janvier 2022, lesquelles ont des conséquences sur les populations maliennes.

En dépit de la mise en place, en février 2022, d'un groupe de travail élargi au Comité local de suivi de la Transition chargé de "l'adoption d'un chronogramme consensuel"<sup>1</sup>, la CEDEAO et les autorités maliennes peinent à s'entendre sur une durée de la prorogation de la Transition devant se situer dans l'intervalle de six (06) mois à cinq (05) ans selon l'une des recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANRs) entérinée par la Charte de la Transition modifiée le 21 février dernier.

S'inquiétant de ce statuquo, la COCEM exhorte les autorités maliennes et la CEDEAO à diligenter la recherche de compromis autour d'un chronogramme de Transition consensuel et acceptable.

La COCEM salue les négociations en cours avec la CEDEAO et exhorte le Gouvernement du Mali à poursuivre le Dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, notamment la classe politique et les organisations de la société civile en vue d'un processus politique inclusif.

La COCEM exhorte également le Gouvernement du Mali à accélérer le processus de réformes politiques et institutionnelles, notamment l'adoption de la nouvelle loi électorale tout en prenant en compte les insuffisances du projet de loi relatives à l'Autorité Indépendante de Gestion des

Elections (AIGE). Ces insuffisances ont été signalées par des organisations intervenant dans le processus électoral dont la COCEM dans un communiqué diffusé le 4 décembre 2021.<sup>2</sup>

Par ailleurs, la COCEM publiera dans les semaines à venir, une contribution visant à l'amélioration du projet de loi électorale soumis au Conseil National de Transition (CNT).

Ne doutant point de la volonté des différentes parties prenantes à trouver des solutions consensuelles, la COCEM continuera à suivre attentivement l'évolution du processus et réitère sa disponibilité à contribuer aux réflexions en cours.

### **Contacts Presse :**

Drissa TRAORE, Président, +223 70 18 28 77, [dtraore@cocem.ml](mailto:dtraore@cocem.ml)

Andiè A. DARA, Chargé de Communication et de la Plateforme technologique,  
Tel : +223 98 82 98 82, E-mail : [adara@cocem.ml](mailto:adara@cocem.ml)

**Adresse :** Banankabougou SEMA, Rue 612, Porte 150 Bamako, BP 1168

**Téléphone :** (00223) 20283276 **E-mail :** [contact@cocem.ml](mailto:contact@cocem.ml) **Site web:** [www.cocem.ml](http://www.cocem.ml)

**Twitter:** @MaliCocem | **Facebook:** <https://www.facebook.com/cocemmali>

2 [https://cocem.ml/wp-content/uploads/2022/02/COMMUNIQUE-DE-PRESSE\\_MODELE-COCEM\\_MODE-DE-DESIGNATION-DES-MEMBRES-DE-LAIGE.pdf](https://cocem.ml/wp-content/uploads/2022/02/COMMUNIQUE-DE-PRESSE_MODELE-COCEM_MODE-DE-DESIGNATION-DES-MEMBRES-DE-LAIGE.pdf)